

**Fondation
de
France**

La Fondation
de toutes les causes

LA FONDATION DE FRANCE
**UN ACTEUR
DE RÉFÉRENCE**

**RAPPORT
FINANCIER
2019**

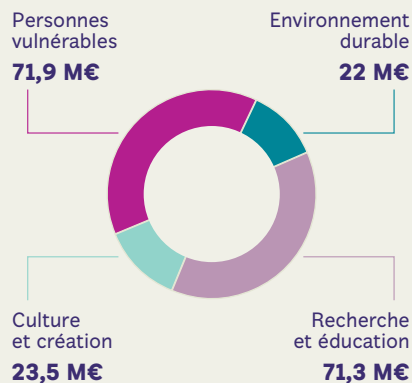
- 1 L'éditorial de Philippe Dupont
- 2 Les indicateurs clés
- 3 Le rapport de gestion sur les comptes 2019
- 6 Les comptes annuels
- 25 Le rapport du commissaire aux comptes
- 28 La gestion financière

PREMIER RÉSEAU DE PHILANTHROPIE EN FRANCE

Chacun de nous a le pouvoir d'agir pour l'intérêt général. Cette conviction est, depuis 50 ans, le moteur de la Fondation de France. Chaque jour, elle encourage et accompagne tous ceux qui veulent agir pour construire une société plus digne et plus juste. Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France réunit ainsi, sur tous les territoires, des fondateurs, des donateurs, des bénévoles et des acteurs de terrain. En 2019, elle a consacré 190,7 millions d'euros à la mise en œuvre et au suivi de 9 868 projets d'intérêt général. Quarante-huit nouvelles fondations abritées ont été créées portant notre réseau à 888 fondations, et témoignant de la vitalité du mouvement philanthropique.

CHIFFRES CLÉS 2019

190,7 MILLIONS D'EUROS
répartis comme suit :



9 868 PROJETS
MIS EN ŒUVRE

560 BÉNÉVOLES

220 SALARIÉS

6 FONDATIONS RÉGIONALES

888 FONDATIONS ABRITÉES

431 389 DONATEURS
(actifs sur ces quatre dernières années)

DEPUIS 50 ANS, LA FONDATION DE FRANCE ET LES FONDATIONS QU'ELLE ABRITE ONT SOUTENU 190 000 PROJETS DANS TOUS LES DOMAINES DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

2019 : LA FONDATION DE FRANCE, UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE

Que retenir de cette année 2019 ?

Au regard de l'actualité, la crise sanitaire et sociale liée au Covid-19 et la crise économique sans précédent qui en découle, l'année 2019 semble déjà bien loin.

En 2019, l'année du cinquantième anniversaire de la Fondation de France, le positionnement de notre fondation comme acteur de référence au sein du secteur de la philanthropie a été plus que jamais une réalité.

La Fondation de France a notamment été très heureuse d'accueillir 48 nouvelles fondations portant son réseau à 888 fonds et fondations. Ce nombre en croissance régulière atteste de la vitalité de notre réseau et de la volonté de nouveaux acteurs d'intégrer un écosystème dynamique pour réaliser leur projet philanthropique.

Avec près de 10 000 projets d'intérêt général mis en œuvre, la Fondation de France et les fondations qu'elle abrite ont soutenu des porteurs de projets et des bénéficiaires à hauteur de 191 millions d'euros, montant en hausse régulière depuis plusieurs années malgré un contexte économique difficile.

L'année 2019 aura aussi été marquée par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris. La Fondation de France s'est mobilisée, en tant que tiers de confiance reconnu, pour accompagner l'élan de générosité exceptionnel suscité en France et à l'étranger.

Enfin, comme vous pouvez le constater, la solidité et la qualité des comptes et du bilan qui vous sont présentés sont le fruit d'une gestion rigoureuse et prudente. Ces résultats ont été obtenus grâce à la forte implication et au professionnalisme des bénévoles et des salariés, répartis sur l'ensemble du territoire. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur engagement et leur disponibilité.

En ces temps de crise majeure que nous affrontons, forte de ses acquis, la Fondation de France est armée et plus que jamais mobilisée pour venir en aide aux soignants, aux populations fragilisées, à œuvrer pour limiter l'isolement des plus âgés et pour apporter les meilleures réponses aux associations qui les soutiennent.

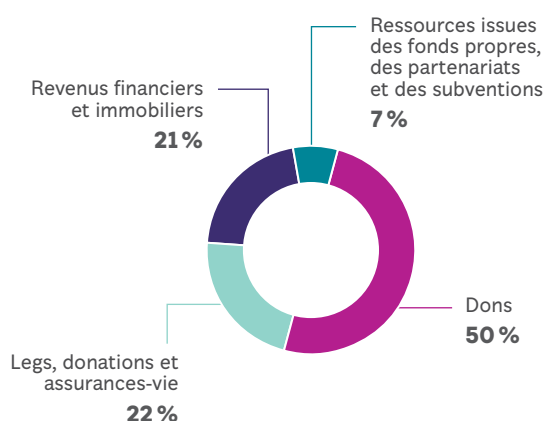


Philippe Dupont
Trésorier de la
Fondation de France

“
Avec 888 fonds
et fondations,
la Fondation de France
forme le premier réseau
de philanthropie.
Ce nombre en croissance
régulière atteste
de la vitalité de notre
réseau et de la volonté
de nouveaux acteurs
d'intégrer un écosystème
dynamique pour réaliser
leur projet
philanthropique.”

LES INDICATEURS CLÉS DU COMPTE DE RÉSULTAT

RÉPARTITION DES RESSOURCES



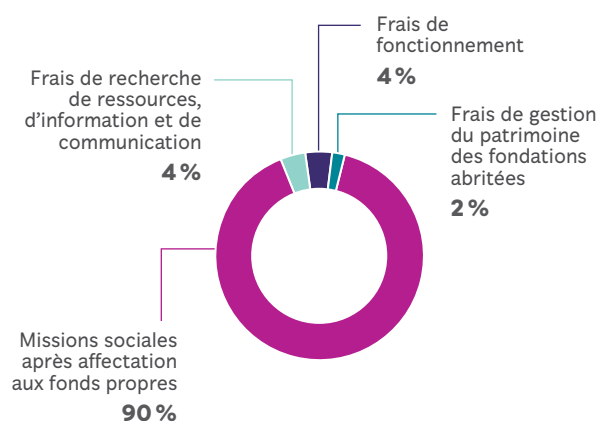
Les **dons** s'élèvent à **138 M€** contre 114 M€ en 2018. Ils représentent la moitié des ressources 2019 de la Fondation de France. L'augmentation provient de la collecte exceptionnelle ayant eu lieu suite à l'incendie de la cathédrale Notre-Dame. Corrigé de cette collecte, les dons sont en léger recul de 3,7 M€.

Les encaissements de **legs, donations et assurances-vie** ressortent à **59,8 M€**, en augmentation de 7 M€ par rapport à 2018.

Les **revenus financiers et immobiliers** s'élèvent à **59,2 M€** issus principalement des placements des dotations des fondations abritées et de la Fondation de France. Ils ont enregistré une hausse de 5,6 M€ par rapport à 2018 (53,6 M€) qui s'explique par la hausse des plus-values de cession de valeur mobilières de placement.

Les **autres ressources** à hauteur de **19,8 M€** sont principalement issues des prélèvements sur les fonds propres des fondations abritées, des partenariats et des subventions.

UTILISATION DES RESSOURCES



L'année 2019 se caractérise par un niveau d'engagement élevé dans les actions d'intérêt général. Ce résultat témoigne de l'implication toujours plus grande des fondations abritées et de choix volontaristes du Conseil d'administration. Les missions sociales après affectation aux fonds propres représentent **242,4 M€** (176,2 M€ en 2018), soit **90 %** des emplois :

- 151,6 M€ pour les actions des fondations abritées ;
- 33,8 M€ pour les actions mises en œuvre dans le cadre des programmes de la Fondation de France ;
- 5,2 M€ de reversements aux organismes désignés dans le cadre de l'activité relais ;
- 51,8 M€ de reprise sur fonds propres des fondations abritées et de réserve des programmes.

Les **frais de recherche de ressources, d'information et de communication** à **10 M€** sont stables par rapport à 2018. Ils comprennent les frais de réalisation des campagnes d'appels à dons, les coûts de traitement, les actions d'information et de communication, ainsi que les personnels directement affectés à ces actions. Les **frais de fonctionnement à hauteur de 10 M€** sont en baisse de 1 M€. Ces frais intègrent les frais informatiques, les frais de communication institutionnelle et les frais généraux, y compris les frais de location et de copropriété du siège, nécessaires au fonctionnement de la Fondation de France et des fondations abritées.

Enfin, les **frais de gestion du patrimoine des fondations abritées** ressortent à **7,2 M€** en hausse de 1 M€. Ils correspondent aux charges immobilières et aux honoraires de gestion et de conseils externes.

LE RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES 2019

L'activité de l'année 2019 aura été soutenue avec **9 868 projets d'intérêt général accompagnés**, pour une enveloppe globale de missions sociales, hors affectation aux fonds propres, de **191 M€**, en hausse de 4 M€ et par la création de **48 nouvelles fondations abritées**.

Par ailleurs, l'année 2019 aura été marquée par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, suscitant un élan de générosité exceptionnel en France et à l'étranger. La Fondation de France a été retenue comme l'un des quatre organismes habilités à recueillir les fonds de la souscription nationale encadrée par la loi du 29 juillet 2019. À ce titre, elle a collecté 30 M€ de dons.

Enfin, pour rappel, l'activité de la Fondation de France est structurée au travers des trois sections analytiques suivantes :

- celle des 888 fondations abritées ;
- celle des « métiers » correspond à l'activité des « programmes » et des « urgences », à la recherche des fonds et aux frais de fonctionnement directement imputables ;
- celle de « structure et support » comprenant les frais de fonctionnement général et institutionnel.

ACTIVITÉ DES FONDATIONS ABRITÉES

La progression du nombre de fondations abritées s'est poursuivie en 2019. En effet, fin décembre, la Fondation de France abrite 888 fondations contre 857 à fin 2018 (chiffre net prenant en compte les clôtures). L'ensemble de ces fondations représente 92 % des fonds propres totaux et 80 % du montant total des missions sociales.

230,5 M€ DE RESSOURCES RÉPARTIES DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

- 124,6 M€ de dons et libéralités encaissés contre 124,5 M€ en 2018. Les nouvelles fondations abritées ont généré un flux additionnel de 12,9 M€. À noter que les versements « reçus pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés aux articles 200 et 238bis du Code général des impôts, qui s'assignent un but analogue à celui de la Fondation de France » versés en dehors de France s'élèvent à 4,6 M€ (contre 5,8 M€ en 2018) ;
- 56,2 M€ de revenus nets du patrimoine, financier et immobilier ainsi que des produits divers, contre 50,0 M€ en 2018. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des plus-values de cession de valeurs mobilières de placement ;
- 14,0 M€ de prélèvements sur les fonds propres des fondations contre 8,5 M€ en 2018 ;
- 3,6 M€ de fonds issus de partenariats, de cofinancements et de produits divers contre 2,2 M€ en 2018. L'essentiel de cette somme provient de subventions reçues au titre de l'activité relais ; il s'agit des sommes collectées par des organismes européens à destination de bénéficiaires français qui s'assignent un but analogue à celui de la Fondation de France via les réseaux *Friends of Fondation de France* et *Transnational Giving Europe* ;
- 32,1 M€ de reprises de provisions, principalement pour dépréciation des valeurs mobilières de placement, due à la remontée des marchés financiers au cours de l'exercice, contre une dotation de 39,6 M€ en 2018.

220,4 M€ D'EMPLOIS RÉPARTIS DE LA FAÇON SUIVANTE :

- 151,6 M€ de prix, bourses, subventions et mise en œuvre contre 139,7 M€ en 2018. Les fondations abritées ont augmenté leur niveau de financement des actions ;
- 5,2 M€ de reversement aux organismes désignés contre 7,2 M€ en 2018. Il s'agit des versements à des organismes via *Friends of Fondation de France* et *Transnational Giving Europe* ;
- 48,4 M€ d'affectation aux fonds propres contre -5,2 M€ en 2018. Cette affectation s'explique principalement par la reprise des provisions pour dépréciation des valeurs de placement qui avait été dotées en 2018 ;
- 7,2 M€ de frais de gestion imputables directement aux fondations contre 6,2 M€ en 2018. Ce poste regroupe principalement les honoraires d'avocats, les frais d'entretien sur les immeubles de placement et les frais de gestion sur les placements à gestion particulière ;
- 8,0 M€ de contributions aux charges communes appliquées sur les dépenses des fondations abritées, en hausse de 1,2 M€.

FONDS DÉDIÉS & FONDS PROPRES

En fin d'exercice, les fonds disponibles non engagés ressortent à 262,9 M€ en augmentation de 9,3 M€. Par ailleurs, les fonds propres actualisés ont progressé de 127,7 M€, passant de 1 667,4 M€ à 1 795,1 M€. Cette progression est due, à hauteur de 92,7 M€, à un impact positif de l'écart de réévaluation des actifs financiers. Il est à noter que les fonds propres des nouvelles fondations abritées s'élèvent à 11,6 M€.

ACTIVITÉ DES « MÉTIERS »

La section « métiers » regroupe l'ensemble des programmes d'intervention de la Fondation de France, la recherche des fonds et les frais de fonctionnement directement imputables à ces activités.

Les cinq domaines d'intervention de la Fondation de France sont : aider les personnes vulnérables, agir pour un environnement durable, développer la philanthropie, promouvoir la culture et la création et favoriser la recherche et l'éducation.

72,6 M€ DE RESSOURCES RÉPARTIES DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

- 15,8 M€ de dons hors « urgences » issus de la collecte en faveur des programmes contre 15,2 M€ en 2018. La hausse constatée en début d'exercice a été freinée par les mouvements sociaux de fin d'année ;
- 27,2 M€ de dons « urgences » et subventions contre 0,7 M€ en 2018. L'année 2019 a été marquée par l'élan de générosité suscité par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris ;
- 30,0 M€ d'encaissements de libéralités affectés aux programmes contre 26,6 M€ en 2018 ;
- - 6,0 M€ prélevés sur les ressources libéralités et dons hors « urgences » ;
- 1,0 M€ de revenus financiers sur la trésorerie des programmes, générés par les décalages entre les réceptions de fonds et leur utilisation et des revenus du patrimoine immobilier,

en baisse de 0,7 M€ du fait de la baisse des taux de placement court terme ;

- 4,6 M€ de contribution des fondations abritées aux charges communes de l'activité « métiers » de la Fondation de France (frais de personnel et de fonctionnement).

46,3 M€ D'EMPLOIS RÉPARTIS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

- 33,8 M€ d'actions engagées sur les programmes et les urgences financés par la collecte et les legs de la Fondation de France (attributions de prix, bourses, subventions et mise en œuvre) contre 33,9 M€ en 2018. Le recul est principalement dû à la baisse de l'activité urgence Antilles ;
- 7,9 M€ de frais de développement des ressources en retrait de 0,2 M€ par rapport à 2018 ;
- 3,9 M€ de frais de communication et de fonctionnement contre 4,4 M€ en 2018 ;
- 0,7 M€ de contributions aux charges communes appliquées sur les dépenses des programmes. Le montant de ces contributions est resté stable entre 2018 et 2019.

FONDS DÉDIÉS & AUTRES FONDS PROPRES

En fin d'exercice, les fonds disponibles non engagés ressortent à 87,0 M€ en augmentation de 29,6 M€ (dont 30 M€ liés au programme urgence Notre-Dame). Hors « urgences », les fonds dédiés et autres fonds propres s'élèvent à 53,9 M€, en hausse de 1,3 M€. Ils représentent une année de financement des programmes.

SECTION ANALYTIQUE « STRUCTURE ET SUPPORT »

La section « **structure et support** » regroupe les frais de fonctionnement généraux et institutionnels de la Fondation de France.

Les ressources de la section « structure et support » ressortent à 14,6 M€ en hausse de 0,4 M€ par rapport à l'exercice 2018. Elles se décomposent de la façon suivante :

- 6,0 M€ prélevés sur les ressources libéralités et dons de la section analytique « métiers », en hausse de 0,4 M€ sur un an, du fait de l'augmentation des ressources libéralités ;
- 4,2 M€ de contributions aux charges communes appliquées sur les dépenses des fondations abritées et des programmes, montant stable par rapport à 2018 ;
- 4,4 M€ de revenus du patrimoine financier et immobilier, montant stable par rapport à l'exercice précédent.

Les emplois « structure et support » s'établissent à 12,6 M€ en retrait de 0,8 M€ par rapport à 2018. Ces charges comprennent :

- 7,5 M€ de frais de gestion en hausse de 0,1 M€ sur un an. Ces frais intègrent les frais informatiques, les frais de communication institutionnelle et les frais généraux, y compris les frais de location et de copropriété du siège. Le coût des opérations « 50 ans de la Fondation de France » se sont élevés à 0,2 M€ ;
- 4,1 M€ de frais de personnel, montant stable par rapport à l'exercice précédent ;

- 0,2 M€ d'actualisation de la dotation de la Fondation de France (taux de 1,2 % en 2019 contre 1,4 % en 2018) ;
- 0,8 M€ de dotations aux provisions en baisse de 0,9 M€ par rapport à 2018. La provision pour stress test a été maintenue à son niveau 2018 malgré la hausse des marchés financiers de l'année 2019, du fait de l'impact postérieur à la clôture de la crise sanitaire sur les actifs financiers.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'excédent ou le déficit annuel de la Fondation de France, correspond à celui dégagé par la section analytique « **structure et support** ». Les excédents ou les déficits de la section « **métiers** » et des fondations abritées sont traités, conformément au CRC 99-01, en fonds dédiés.

L'exercice 2019 fait ressortir un excédent de 1 935 669 euros. Il a été décidé d'affecter le résultat au report à nouveau.

ÉVOLUTION DU « STOCK » DE LIBÉRALITÉS EN COURS DE RÉALISATION (HORS BILAN)

Le « stock » de libéralités en cours de réalisation, comptabilisé en « hors bilan » s'élève à 150,7 M€ (en hausse de 59,3 M€) qui se répartissent de la façon suivante :

- 56 % pour les biens immobiliers ;
- 44 % pour les autres biens.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Malgré la persistance des incertitudes économiques et politiques, générant une forte volatilité des ressources, et face à l'accroissement des besoins, la Fondation de France a poursuivi, grâce à la rigueur de sa gestion, le développement de son activité au service de l'intérêt général.

La crise sanitaire liée au Covid-19 a entraîné, à partir de mi-février 2020, une forte contraction des marchés financiers. Cet élément postérieur à la clôture de l'exercice 2019 n'a pas eu d'impact sur l'exercice écoulé mais aura un impact, actuellement non quantifiable, sur l'activité 2020 de la Fondation de France et sur la valorisation de son patrimoine financier.

LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

1.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	7
2.	BILAN	8
3.	COMPTE DE RÉSULTAT	9
4.	ANNEXES	10
5.	COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ET SON ANNEXE	21

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la Fondation de France retracent son activité, ses résultats et sa situation patrimoniale au travers de sa mission qui consiste à accompagner tous ceux qui veulent agir pour l'intérêt général, ce qu'elle fait selon deux modes opératoires :

- un mode individualisé par l'accueil et l'accompagnement de fondations (activité fondations abritées). Il est à noter que n'ayant pas de personnalité morale, le patrimoine et l'activité des fondations abritées sont intégrés dans les comptes de la Fondation de France ;
- un mode collectif par la mise en œuvre de programmes dans tous les domaines de l'intérêt général (activité métiers).

Les comptes annuels de la Fondation de France comprennent :

- le **bilan** qui synthétise en valeur historique et en valeur actuelle la situation patrimoniale de l'ensemble des éléments gérés par la Fondation de France, y compris ceux des 888 fondations abritées ;
- le **compte de résultat** qui regroupe les produits et les charges de l'exercice selon leur destination ;
- l'**annexe** qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat ;
- le **compte d'emploi des ressources** et son annexe.

La comptabilité de la Fondation de France est organisée de manière à pouvoir gérer et rendre compte analytiquement de ses activités, traduites au travers de trois sections principales :

- les **fondations abritées** ;
- la section « **métiers** » correspond à l'activité des « programmes », à la recherche des fonds et aux frais de fonctionnement directement imputables ;
- la section « **structure et support** » comprenant les frais de fonctionnement généraux et institutionnels.

L'excédent ou le déficit annuel de la Fondation de France est celui dégagé par la section « **structure et support** ». En effet, les excédents ou les déficits de la section « métiers » et des fondations abritées sont traités, conformément au CRC 99-01, en fonds dédiés.

Le total bilan au 31 décembre 2019 s'élève à 2 114 523 191 euros en valeur historique et 2 389 760 968 euros en valeur actuelle. Le montant de l'excédent de l'exercice 2019 ressort à 1 935 669 euros.

Les comptes annuels sont présentés ci-joint en milliers d'euros (k€).

2. BILAN

<i>En milliers d'euros</i>		VALEUR HISTORIQUE		VALEUR ACTUELLE	
ACTIF	Notes de l'annexe	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019
Immobilisations		22 936	22 548	33 886	33 499
Immeubles d'exploitation		10 553	10 553	21 504	21 504
Autres immobilisations incorporelles et corporelles		12 383	11 995	12 383	11 995
Placements	4.4.1	1 949 970	2 021 929	2 113 400	2 286 216
Immeubles et parts de sociétés immobilières	4.4.1.1	99 171	102 761	141 834	145 948
Titres immobilisés	4.4.1.1	2 277	1 870	2 277	1 870
Valeurs mobilières de placement	4.4.1.2	1 848 521	1 917 298	1 969 290	2 138 398
Autres actifs	4.4.2	66 972	70 046	66 972	70 046
Créances	4.4.2.1	14 678	16 413	14 678	16 413
Disponibilités		52 294	53 633	52 294	53 633
TOTAL ACTIF		2 039 878	2 114 523	2 214 259	2 389 761

<i>En milliers d'euros</i>		VALEUR HISTORIQUE		VALEUR ACTUELLE	
PASSIF	Notes de l'annexe	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019
Fonds propres de la Fondation de France	4.4.3	103 745	105 929	116 795	127 175
Autres fonds propres	4.4.4	16 687	23 537	16 687	23 537
Fonds propres des fondations abritées	4.4.5	1 506 063	1 541 066	1 667 395	1 795 057
Provisions pour risques et charges	4.4.6	10 997	10 506	10 997	10 506
Fonds dédiés	4.4.7	294 302	326 343	294 302	326 343
Aux programmes	4.4.7.1	40 729	63 432	40 729	63 432
Aux fondations abritées	4.4.7.2	253 574	262 911	253 574	262 911
Dettes	4.4.8	108 083	107 142	108 083	107 142
Bénéficiaires des actions propres de la Fondation de France		31 702	28 865	31 702	28 865
Bénéficiaires des actions des fondations abritées		58 587	58 379	58 587	58 379
Autres dettes		17 795	19 898	17 795	19 898
TOTAL PASSIF		2 039 878	2 114 523	2 214 259	2 389 761

<i>En milliers d'euros</i>	Notes de l'annexe	2018	2019
Engagements hors bilan reçus: libéralités en cours de réalisation	4.6.2	91 403	150 669

3. COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros

PRODUITS	Notes de l'annexe	2018	2019
Dons	4.5.1	114 341	137 849
Dons issus de la collecte	4.5.1.1	15 206	15 758
Dons au titre des opérations d'urgence	4.5.1.2	730	27 247
Dons reçus au titre de l'activité relais	4.5.1.3	5 796	4 553
Dons aux fondations abritées	4.5.1.4	92 609	90 291
Legs et autres libéralités	4.5.2	52 705	59 796
Prélèvements sur les fonds propres des fondations abritées	4.5.3	8 453	13 955
Partenariats et co-financements	4.5.4	2 625	3 596
Revenus du patrimoine immobilier et financier	4.5.5	53 559	59 224
Produits divers	4.5.6	2 680	2 346
Dotations (-) ou reprises (+) de provisions pour dépréciations d'actifs financiers	4.5.7	- 39 717	31 084
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE		194 648	307 851
Report des ressources non utilisées		141 412	127 488
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE		336 060	435 339
CHARGES			
Missions sociales	4.5.8	181 695	239 038
Programmes propres à la Fondation de France		39 961	33 831
<i>Prix, bourses, subventions, mise en œuvre</i>		33 940	27 779
<i>Frais de personnel</i>		6 021	6 052
Actions des fondations abritées		139 722	151 598
<i>Prix, bourses, subventions, mise en œuvre</i>		136 619	148 190
<i>Frais de personnel</i>		3 104	3 408
Reversements aux organismes désignés relatifs à l'activité relais		7 205	5 241
Affectations aux fonds propres des fondations abritées		- 5 193	48 368
Affectations aux fonds propres de la Fondation de France	4.5.9	- 5 413	3 408
Actualisation de la dotation		282	248
Affectation à la réserve des programmes		- 5 695	3 160
Frais de développement et de recherche de ressources	4.5.10	8 053	7 876
Frais de développement et de recherche de ressources		6 966	6 622
Frais de personnel		1 087	1 253
Frais d'information et de communication	4.5.11	1 952	2 244
Frais d'information et de communication		910	1 253
Frais de personnel		1 042	991
Frais de fonctionnement et autres charges	4.5.12	11 366	9 981
Frais de fonctionnement		7 411	6 059
Frais de personnel		3 956	3 922
Frais de gestion du patrimoine des fondations abritées	4.5.13	6 161	7 243
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE		203 814	269 790
Engagements à réaliser sur ressources affectées		131 522	163 613
Fonds dédiés aux programmes		21 634	45 348
Fonds dédiés aux fondations abritées		109 888	118 265
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE		335 336	433 403
RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (DÉFICIT)		723	1 936

4. ANNEXES

4.1. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

4.1.1. Incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris

Le 15 avril 2019, un incendie a ravagé la cathédrale Notre-Dame de Paris, suscitant un élan de solidarité exceptionnel en France comme à l'étranger. La Fondation de France a été retenue comme l'un des quatre organismes habilités à recueillir les fonds de la souscription nationale encadrée par la loi du 29 juillet 2019.

4.1.2. Évolution des marchés financiers

Devant de fortes incertitudes économiques et politiques à l'origine d'une baisse des marchés financiers fin 2018, les banques centrales ont repris, en 2019, une politique accommodante ayant entraîné une importante hausse de l'ensemble des classes d'actifs financiers.

4.2. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

La pandémie Covid-19 touche la Fondation de France, comme l'ensemble des acteurs économiques français. Cette crise sanitaire, postérieure à la clôture de l'exercice, n'a pas d'effet sur les comptes 2019.

Concernant l'exercice 2020, cette pandémie produit déjà des effets sur l'activité et les ressources de la fondation :

- lancement en mars d'une collecte spéciale « Tous unis contre le virus » en partenariat avec l'AP-HP et l'Institut Pasteur ;
- forte incertitude sur le niveau de collecte des dons, hors opération « Tous unis contre le virus » ;
- forte incertitude sur le rendement et la valorisation des placements financiers.

Les incidences de cette crise sanitaire sur l'activité et les comptes de la Fondation de France pour l'exercice 2020 sont actuellement non quantifiables.

4.3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.3.1. Référentiel

Les comptes annuels de la Fondation de France ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement de l'ANC 2014-03 et des dispositions particulières résultant du règlement n° 1999-01 du Comité de la réglementation comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, version consolidée intégrant les règlements n° 2009-01 du Comité de la réglementation comptable du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation, et n° 2008-12 du Comité de la réglementation comptable du 7 mai 2008 relatif à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

Les principes comptables fondamentaux ont été appliqués (continuité d'exploitation, indépendance des exercices, permanence des méthodes et prudence). Les particularités de la réglementation comptable des associations et fondations portent notamment sur l'identification au compte de résultat des fonds dédiés.

Le règlement comptable CRC 2009-01, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010, est venu compléter le dispositif légal du CRC n° 99-01. Il définit le traitement comptable des dotations des fondations à dotation pérenne et consommable. La Fondation de France n'abrite pas de fondations à dotation consommable (calendrier de consommation de la dotation prévu lors de la constitution de la Fondation). Elle abrite, en revanche, des fondations à dotation non pérenne (ces fondations ont la possibilité d'employer les ressources de leur dotation ainsi que leur dotation, sans que le rythme de consommation de leur dotation suive un calendrier défini préalablement). Le traitement appliqué aux fondations à dotation non pérenne est analogue à celui prévu pour les fondations à dotation consommable, c'est-à-dire qu'il consiste à mettre en évidence la part de la dotation initiale consommée.

En parallèle de la règle d'évaluation des actifs au coût historique, la Fondation de France procède, en date d'arrêtés des comptes, à une évaluation en valeur actuelle de ses actifs immobiliers et financiers. Les différences d'estimation entre les valeurs actuelles et les valeurs nettes comptables sont portées au passif du bilan en « Écarts de réévaluation ». Seules les plus-values réalisées au cours de l'exercice sont inscrites dans le compte de résultat.

4.3.2. Méthodes d'évaluation

4.3.2.1. Immeubles d'exploitation

L'immeuble du 40 avenue Hoche Paris 8^e, siège social et administratif de la Fondation de France, figure au bilan pour son coût d'acquisition (7 949 k€). Il ne fait l'objet d'aucun amortissement dans la mesure où sa valeur actuelle estimée périodiquement est supérieure à son coût historique. Ce bien a été acquis en différents lots entre 1979 et 2014.

4.3.2.2. Autres immobilisations incorporelles et corporelles

Les autres immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Frais d'études et logiciels acquis	1 à 3 ans
Agencements	5 ans
Matériel bureautique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Refonte du système d'information	4 ans

4.3.2.3. Immeubles de placement, parts de sociétés immobilières et titres immobilisés

Les immeubles de placement et les parts de sociétés civiles immobilières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

À la clôture de l'exercice, ces derniers sont évalués sur la base d'expertises périodiques tenant compte des valeurs de marché et des rendements locatifs.

Des immeubles classés aux Monuments historiques et des actifs inaliénables sont entrés dans le patrimoine à une valeur symbolique. Ils ne font pas l'objet d'une ré-estimation en raison de l'absence de valeur de marché et de leur caractère d'inaliénabilité. En conséquence, les travaux réalisés dans ces actifs sont comptabilisés en charges.

Les titres immobilisés et les titres de SCI ne sont pas réévalués à la valeur de marché mais dépréciés le cas échéant sur la base des fonds propres de la structure.

4.3.2.4. Valeurs mobilières de placement et autres instruments financiers

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Lorsque le coût d'entrée est supérieur à la valeur actuelle une provision pour dépréciation est constatée.

Dans le cadre de la présentation des actifs en valeurs actuelles, les plus-values latentes sont portées en « écarts de réévaluation » au passif du bilan.

4.3.2.5. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non-recouvrement.

4.3.2.6. Fonds propres

Dans la perspective de garantir le « pouvoir d'achat », la Fondation de France et les fondations abritées qui ont fait le choix de la pérennité, procèdent à une actualisation annuelle de leur dotation. Cette actualisation est faite sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac publiée par l'INSEE (identifiant 001763852). L'assiette de ce calcul est définie par :

- la dotation initiale pour la Fondation de France ;
- les dotations initiales et complémentaires non représentatives d'actifs immobiliers pour les fondations abritées.

L'actualisation de la dotation ainsi calculée est constatée dans une réserve non distribuable des fonds propres. Pour certaines fondations abritées « déperennisées », l'impact de l'inflation est calculé et suivi dans un poste de réserve libre.

Les écarts de réévaluation correspondent aux plus-values latentes sur les immeubles de placement et les actifs financiers (présentation en valeur actuelle).

4.3.2.7. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées pour des risques et charges identifiés quant à leur objet et dont l'échéance et le montant sont incertains. À ce titre, ce poste comprend notamment :

- les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite ;
- la provision pour stress test financier.

4.3.2.8. Fonds dédiés

Les « fonds dédiés aux métiers » sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources dédiées par les donateurs, les testateurs à des programmes d'intervention de la Fondation de France, qui n'a pas encore été utilisée.

Les « fonds dédiés aux fondations abritées » sont les rubriques du passif qui enregistrent les reports à nouveau créditeurs en fin d'exercice des fondations abritées. La contrepartie de ce passif est inscrite en charges au compte de résultat sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » afin de constater l'engagement pris par la Fondation de France de gérer de manière individualisée les ressources affectées à ces fondations.

4.3.2.9. Libéralités

Les libéralités correspondent à des biens issus de legs ou donations par acte authentique. Les mouvements suivants sont comptabilisés :

- dès l'acceptation du Conseil d'administration de la Fondation de France, ces biens sont enregistrés en hors bilan en engagements reçus, pour leur valeur estimée, nette des frais de réalisation pouvant grever ces biens ;
- lors de la réalisation effective d'un bien, le produit net est comptabilisé. Dans le cas où ce dernier est destiné à être porté à la dotation, une charge d'affectation de même montant est comptabilisée.

4.3.2.10. Missions sociales

Les bourses, prix et subventions attribués sont des engagements de la Fondation de France ou des fondations abritées au profit des bénéficiaires de leurs programmes. Le montant des engagements notifiés et non payés en fin d'exercice figure au passif du bilan sous la rubrique « Dettes ».

Les missions sociales intègrent les frais de mise en œuvre directs et indirects imputables à la réalisation des programmes.

4.4. NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN

4.4.1. Placements

4.4.1.1. Immeubles de placement, parts de sociétés immobilières et titres immobilisés

IMMEUBLES DE PLACEMENTS ET PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

<i>En milliers d'euros</i>	VALEUR HISTORIQUE		VALEUR ACTUELLE	
	2018	2019	2018	2019
À la Fondation de France	8 148	8 713	9 954	11 311
Immeubles de placement	275	275	1 700	1 700
Parts de sociétés immobilières	7 874	8 438	8 254	9 611
Aux fondations abritées	91 023	94 048	131 880	134 637
Immeubles de placement	47 234	46 968	87 543	86 778
Parts de sociétés immobilières	43 789	47 080	44 337	47 859
TOTAL	99 171	102 761	141 834	145 948

TITRES IMMOBILISÉS

<i>En milliers d'euros</i>	VALEUR HISTORIQUE	
	2018	2019
À la Fondation de France	0	0
Valeur brute	305	305
Provision pour dépréciation	- 305	- 305
Aux fondations abritées	2 277	1 869
Valeur brute	3 019	3 019
Provision pour dépréciation	- 742	- 1 150
TOTAL	2 277	1 869

Les titres immobilisés ne font pas l'objet de réévaluation.

4.4.1.2. Valeurs mobilières de placement

<i>En milliers d'euros</i>	2018	2019
À la Fondation de France		
Parts de FCP sous gestion collective	48 401	50 829
Autres placements (monétaires, comptes à terme, de taux)	253 093	274 494
Provision pour dépréciation	- 615	- 1 707
TOTAL VALEUR HISTORIQUE	300 879	323 616
Écart de réévaluation (plus-values latentes)	293	7 698
TOTAL VALEUR ACTUELLE	301 172	331 314

<i>En milliers d'euros</i>	2018	2019
Aux fondations abritées		
Parts de FCP sous gestion collective	508 811	521 629
Placements des fondations abritées à gestion particulière	1 090 477	1 091 065
Provision pour dépréciation	- 51 647	- 19 012
TOTAL VALEUR HISTORIQUE	1 547 641	1 593 682
Écart de réévaluation (plus-values latentes)	120 475	213 402
TOTAL VALEUR ACTUELLE	1 668 116	1 807 084

TOTAL	1 969 288	2 138 398
--------------	------------------	------------------

4.4.2. Autres actifs

4.4.2.1. Créances

<i>En milliers d'euros</i>	2018	2019
À la Fondation de France	8 483	7 514
Créances diverses (dont prêts, charges constatées d'avance)	898	2 435
Produits à recevoir	7 585	5 079
Aux fondations abritées	6 195	8 899
Créances diverses (dont prêts, charges constatées d'avance)	1 100	1 733
Produits à recevoir	5 095	7 166
TOTAL	14 678	16 413

Les produits à recevoir sont notamment constitués d'intérêts à percevoir sur les comptes à terme et les assurances-vie.

4.4.3. Fonds propres de la Fondation de France

<i>En milliers d'euros</i>	2018	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	2019
Dotation initiale/actifs aliénables	3 033			3 033
Actualisation de la dotation initiale	17 781	248		18 029
Dotations complémentaires/actifs aliénables	59 123			59 123
Dotation	79 938	248		80 186
Report à nouveau	23 084	723		23 807
Résultat de l'exercice	723	1 936	723	1 936
TOTAL VALEUR HISTORIQUE	103 745	2 907	723	105 929
Écarts de réévaluation	13 050	8 871	674	21 247
TOTAL VALEUR ACTUELLE	116 795	11 778	1 397	127 176

La dotation initiale est constituée par les apports des établissements financiers fondateurs. Cette dotation est constituée d'actifs aliénables.

Les dotations complémentaires ont été constituées par les libéralités successives affectées à la dotation de la Fondation de France selon la volonté des donateurs.

Les écarts de réévaluation représentent les plus-values latentes sur les immeubles et valeurs mobilières de placement.

4.4.4. Autres fonds propres

Il s'agit des réserves des programmes correspondant aux excédents cumulés de ressources non dédiées par le donateur. Ces ressources sont affectées par décision du Conseil d'administration aux programmes de la Fondation de France. Elles devront être employées par les programmes et, à ce titre, constituent des réserves de ce secteur inscrites en « Autres fonds propres ».

<i>En milliers d'euros</i>	2018	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	2019
Réserves des programmes	22 382	- 5 695	- 3 690	20 377
Résultat des programmes	- 5 695	3 160	- 5 695	3 160
TOTAL VALEUR ACTUELLE	16 687	- 2 535	- 9 385	23 537

4.4.5. Fonds propres des fondations abritées

<i>En milliers d'euros</i>	2018	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	2019
Dotations	1 409 475	23 117	7 575	1 425 017
Suivi consommation dotations non pérennes	- 26 057	- 7 425	- 2 716	- 30 766
Réserves non distribuables	63 307	2 975		66 282
Dotations	1 446 725	18 667	4 859	1 460 533
Subvention d'investissement				
Réserves	108 527	4 730	2 913	110 344
Reports à nouveau débiteurs	- 49 189	- 1 631	- 21 008	- 29 812
TOTAL VALEUR HISTORIQUE	1 506 063	21 766	- 13 236	1 541 065
Écarts de réévaluation biens immobiliers	40 857	314	581	40 590
Écarts de réévaluation valeurs mobilières	120 475	105 615	12 688	213 402
TOTAL VALEUR ACTUELLE	1 667 395	127 695	33	1 795 057

L'application du CRC 2009-01 prévoit un traitement comptable de la dotation spécifique aux fondations abritées à dotation pérenne et non pérenne. Des comptes de dotations spécifiques ont été créés et le compte de dotation se trouve présenté de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2018	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	2019
Dotations non pérennes	1 180 165	18 092	3 613	1 194 644
Consommation dotations non pérennes	- 26 057	- 7 425	- 2 716	- 30 766
Dotations non pérennes	1 154 108	10 667	897	1 163 878
Dotations pérennes représentatives d'actifs immobiliers inaliénables	22 344		1 861	20 483
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables	206 375	2 723	2 101	206 997
Dotations pérennes représentatives d'actifs inaliénables	590	2 302		2 892
Réserves non distribuables	63 308	2 975		66 283
Dotations pérennes	292 617	8 000	3 962	296 655
TOTAL	1 446 725	18 667	4 859	1 460 533

4.4.6. Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	2018	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	2019
Risques financiers	8 803			8 803
Indemnités de départ à la retraite	428		99	329
Risques/fondations abritées	341		151	190
Risques sociaux	640	125	429	336
Risques Immobiliers	308		18	290
Risques Fournisseurs	477	81		558
TOTAL	10 997	206	697	10 506

4.4.6.1. Risques financiers

Une analyse du comportement du portefeuille des valeurs mobilières de placement est effectuée à partir d'hypothèses de chocs sur les marchés financiers. Les hypothèses retenues pour ce calcul sont celles de la BCE pour l'exercice 2016.

Pour le portefeuille propre de la Fondation de France, l'application de la règle ci-dessus aboutit, en 2019, à un niveau de risque théorique évalué à 11 841 k€ soit 11,1 % du montant du portefeuille. Après imputation de la réévaluation des titres, le montant du risque net ressort à 4 021 k€. Compte tenu de l'évènement postérieur à la clôture (chute des marchés financiers), sur recommandation du comité financier, il a été décidé de maintenir la provision à son niveau de 2018.

Concernant les fondations abritées, l'application des hypothèses de chocs sur les marchés financiers aboutit à un niveau de risque théorique de 238 137 k€ soit 12,8 % du montant du portefeuille. Aucune provision n'est constatée.

4.4.6.2. Indemnités de départ en retraite

Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par l'accord collectif d'entreprise. Le montant de l'indemnité est calculé pour l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat de travail à durée indéterminée en retenant le plus favorable entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par l'accord collectif d'entreprise. La méthode de calcul retenue consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits. Les hypothèses retenues au 31 décembre 2019 pour le calcul ont été les suivantes :

- âge de départ à la retraite à 70 ans ;
- taux d'actualisation : 0,50 % (versus 1,30 % en 2018) ;
- taux de progression des salaires : 3,37 % (versus 3,37 % en 2018) ;
- taux de rotation des effectifs : 14,10 % (versus 10,75 % en 2018) ;
- table de mortalité : INSEE 2013-2015.

4.4.7. Fonds dédiés

4.4.7.1. Fonds dédiés aux programmes

<i>En milliers d'euros</i>	2018	VARIATION RAN	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	2019
Développer la culture, la recherche et l'éducation	7 099	- 866	825	3 467	3 591
Agir pour un environnement durable	485	- 45	557	226	771
Développer la philanthropie	2 047	586	281	424	2 490
Aider les personnes vulnérables	31 098	- 3 365	43 684	14 837	56 580
TOTAL	40 729	- 3 690	45 347	18 954	63 432

4.4.7.2. Fonds dédiés aux fondations abritées

<i>En milliers d'euros</i>	2018	VARIATION RAN	UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS	NOUVEAUX FONDS DÉDIÉS	2019
TOTAL	253 574	- 394	108 534	118 265	262 911

4.4.8. Dettes

4.4.8.1. Bénéficiaires des actions propres de la Fondation de France

Ce poste correspond aux engagements notifiés et non encore payés aux bénéficiaires des actions des programmes d'intervention de la Fondation de France.

4.4.8.2. Bénéficiaires des actions des fondations abritées

Ce poste correspond aux engagements notifiés et non encore payés aux bénéficiaires des actions des fondations abritées.

4.5. NOTES EXPLICATIVES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.5.1. Dons

4.5.1.1. Dons issus de la collecte

Ces dons résultent des campagnes d'appel à la générosité du public pour soutenir des causes se rapportant aux programmes d'intervention définis par la Fondation de France. L'affectation des dons est prescrite par les donateurs. Ces derniers peuvent aussi choisir de laisser libre la Fondation de France d'affecter leurs dons. Dans ce cas, elle affecte ces dons à l'un des programmes jugé prioritaire.

En milliers d'euros	2018	2019
Développer la culture, la recherche et l'éducation	673	941
Agir pour un environnement durable	121	265
Développer la philanthropie	105	85
Aider les personnes vulnérables	6 064	6 360
Opérations prioritaires	8 243	8 107
TOTAL	15 206	15 758

4.5.1.2. Dons au titre des opérations d'urgence

Les comptes d'emplois des ressources spécifiques aux opérations d'urgence dont le montant de la collecte auprès du grand public ou dont le solde des fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice sont supérieurs à 500 k€ sont les suivants :

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES SIMPLIFIÉ DE L'OPÉRATION « SOLIDARITÉ NÉPAL »

En milliers d'euros	2018	2019
Ressources collectées auprès du public	2	1
Autres fonds privés (entreprises, fondations)	150	150
Subventions des collectivités territoriales		
Autres produits		
Produits financiers	14	5
Report à nouveau (fonds dédiés)	938	875
TOTAL DES RESSOURCES	1 104	1 031
Missions sociales	221	328
<i>dont subventions attribuées aux opérateurs de terrain pour les projets</i>	<i>148</i>	<i>288</i>
<i>dont frais de mise en œuvre et de suivi des actions</i>	<i>62</i>	<i>24</i>
<i>dont frais de personnel</i>	<i>11</i>	<i>16</i>
Frais de traitement des dons		
Frais d'information des donateurs	2	
Frais de fonctionnement	6	9
TOTAL DES EMPLOIS	229	337
REPORT À NOUVEAU (FONDS DÉDIÉS)	875	694

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES SIMPLIFIÉ DE L'OPÉRATION « SOLIDARITÉ ANTILLES »

En milliers d'euros	2018	2019
Ressources collectées auprès du public	562	97
Autres fonds privés (entreprises, fondations)	6	
Subventions des collectivités territoriales	284	1
Autres produits	2	
Produits financiers	96	18
Report à nouveau (fonds dédiés)	8 358	2 814
TOTAL DES RESSOURCES	9 308	2 930
Missions sociales	6 334	985
<i>dont subventions attribuées aux opérateurs de terrain pour les projets</i>	<i>5 427</i>	<i>431</i>
<i>dont frais de mise en œuvre et de suivi des actions</i>	<i>803</i>	<i>512</i>
<i>dont frais de personnel</i>	<i>104</i>	<i>42</i>
Frais de traitement des dons	16	14
Frais d'information des donateurs	79	5
Frais de fonctionnement	65	34
TOTAL DES EMPLOIS	6 494	1 038
REPORT À NOUVEAU (FONDS DÉDIÉS)	2 814	1 892

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES SIMPLIFIÉ DE L'OPÉRATION « NOTRE-DAME »

En milliers d'euros	2018	2019
Ressources collectées auprès du public		27 117
Autres fonds privés (entreprises, fondations)		2 839
Subventions des collectivités territoriales		10
Autres produits		
Produits financiers		35
Report à nouveau (fonds dédiés)		
TOTAL DES RESSOURCES		30 001
Missions sociales		4
<i>dont frais de mise en œuvre et de suivi des actions</i>		<i>4</i>
<i>dont frais de personnel</i>		
Frais de traitement des dons		38
Frais d'information des donateurs		
Frais de fonctionnement		
TOTAL DES EMPLOIS		42
REPORT À NOUVEAU (FONDS DÉDIÉS)		29 959

4.5.1.3. Dons reçus au titre de l'activité relais

Il s'agit des dons reçus de résidents français affectés spécifiquement à un organisme étranger via le réseau *Transnational Giving Europe* et via les activités relais en France.

4.5.1.4. Dons aux fondations abritées

Il s'agit des dons affectés spécifiquement par les donateurs aux fondations abritées et destinés, selon la volonté de ces derniers, à être portés aux ressources annuelles ou à la dotation de ces fondations.

4.5.2. Legs et autres libéralités

Les legs et autres libéralités sont comptabilisés en produits lors de la réalisation des biens.

En milliers d'euros	2018	2019
Legs testamentaires	26 074	37 451
Assurances-vie	4 834	3 960
Donations d'usufruits	9 242	8 680
Autres donations par acte authentique	10 739	9 468
Dévolutions d'actifs d'associations	1 816	237
TOTAL	52 705	59 796

Ils se répartissent de la manière suivante:

En milliers d'euros	2018	2019
Libéralités affectées à la Fondation de France	26 592	30 019
Libéralités affectées aux fondations abritées	26 113	29 777
TOTAL	52 705	59 796

4.5.3. Prélèvements sur les fonds propres des fondations

Ce poste enregistre les prélèvements sur les réserves libres pour venir compléter les ressources de l'exercice des fondations abritées, les prélèvements sur dotation des fondations abritées clôturées et les quotes-parts de dotations consommées. Au titre de l'exercice 2019, les prélèvements sur dotation des fondations abritées clôturées se sont élevés à 3 230 k€ pour cinq fondations abritées (versus 1 388 k€ en 2018).

4.5.4. Partenariats et co-financements

En milliers d'euros	2018	2019
À la Fondation de France	423	32
Partenariats et autres fonds privés		
Subventions et autres concours publics	423	32
Aux fondations abritées	2 202	3 564
Subventions reçues au titre de l'activité relais	2 094	3 199
Subventions reçues		
Subventions et autres concours publics	108	365
TOTAL	2 625	3 596

Les subventions reçues au titre de l'activité relais correspondent aux ressources reçues de résidents étrangers affectés à des associations françaises via les réseaux mis en place par la Fondation de France (*Transnational Giving Europe* et *Friends of Fondation de France*).

4.5.5. Revenus du patrimoine immobilier et financier

En milliers d'euros	2018	2019
Revenus du patrimoine de la Fondation de France	5 531	4 860
Revenus du patrimoine des fondations abritées	48 028	54 364
TOTAL	53 559	59 224

4.5.5.1. Revenus du patrimoine de la Fondation de France

En milliers d'euros	2018	2019
Revenus immobiliers (dont parts de SCI)	231	333
Plus ou moins-values de cessions de gestion courante	2 048	1 719
Autres revenus mobiliers (dividendes, coupons, etc.)	3 252	2 808
Revenus mobiliers	5 300	4 527
TOTAL	5 531	4 860

4.5.5.2. Revenus du patrimoine des fondations abritées

En milliers d'euros	2018	2019
Revenus immobiliers (dont parts SCI)	3 161	5 395
Plus ou moins-values de cessions de gestion courante	6 374	11 282
Autres revenus mobiliers (dividendes, coupons, etc.)	38 493	37 687
Revenus Mobiliers	44 867	48 969
TOTAL	48 028	54 364

4.5.6. Produits divers

Les produits divers se composent principalement de revenus de droits d'auteur, de revenus de manifestations exceptionnelles, de produits exceptionnels, de produits de cession d'éléments d'actif immobilier et de gains de change.

En milliers d'euros	2018	2019
À la Fondation de France	718	506
Aux fondations abritées	1 962	1 840
TOTAL	2 680	2 346

4.5.7. Solde net des dotations et reprises sur provisions pour dépréciation des actifs financiers

En milliers d'euros	2018	2019
À la Fondation de France	- 153	- 1 005
Aux fondations abritées	- 39 564	32 089
TOTAL	- 39 717	31 084

4.5.8. Missions sociales

En milliers d'euros	2018	2019
Prix, bourses, subventions	157 114	160 243
Mise en œuvre	20 649	20 966
Frais de personnel	9 125	9 461
SOUS TOTAL	186 888	190 670
Affectation aux fonds propres des fondations abritées	- 5 193	48 368
TOTAL	181 695	239 038

En milliers d'euros	2018	2019
Montant redistribué par les fondations abritées à leur propre programme	125 933	136 243
Montant redistribué par les fondations abritées aux programmes de la Fondation de France	13 789	15 355
Montant reversé aux organismes désignés relatifs à l'activité relais	7 205	5 241
Montant redistribué par la Fondation de France à ses propres programmes (hors urgences)	32 690	31 831
Montant redistribué par la Fondation de France à ses programmes urgences	7 271	2 000
TOTAL	186 888	190 670

4.5.9. Affectations aux fonds propres de la Fondation de France

4.5.9.1. Actualisation de la dotation

L'actualisation de la dotation est faite sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac publiée par l'INSEE (identifiant 001763852). Le taux en 2019 est de 1,19 %.

4.5.9.2. Affectation à la réserve des programmes

Cette rubrique correspond au solde net annuel des ressources collectées et des engagements donnés, sans dédicace de la part du donateur, affecté aux programmes de la Fondation de France par décision du Conseil d'administration (cf. note 4.4.4 relative aux « autres fonds propres »).

4.5.10. Frais de développement et de recherche de ressources

En milliers d'euros	2018	2019
Frais de recherche de ressources	6 229	5 820
Frais de traitement des dons	736	802
Frais de personnel	1 088	1 253
TOTAL	8 053	7 875

Les frais de recherche de ressources comprennent principalement les frais de réalisation des campagnes d'appels à dons et des coûts d'affranchissement.

Les frais de traitement des dons comprennent les frais de saisie des règlements et les frais d'émission et d'expédition des reçus fiscaux.

Les frais de personnel incluent les salariés directement affectés aux actions de collecte de fonds.

4.5.11. Frais d'information et de communication

En milliers d'euros	2018	2019
Frais d'information et de communication	911	1 253
Frais de personnel	1 041	991
TOTAL	1 952	2 244

Ce poste enregistre les charges liées aux actions d'information et de communication dont le but est de faire connaître ou de promouvoir la Fondation de France (communication institutionnelle).

4.5.12. Frais de fonctionnement et autres charges des services communs

En milliers d'euros	2018	2019
Services communs et moyens généraux	7 410	6 059
Frais de personnel	3 956	3 922
TOTAL	11 366	9 981

4.5.12.1. Frais de fonctionnement des services communs et moyens généraux

En milliers d'euros	2018	2019
Charges de location	1 380	1 363
Charges d'entretien et de maintenance	1 502	1 602
Charges de personnel	359	265
Charges de prestataires	781	1 131
Dotations aux amortissements et provisions	2 171	771
Autres Frais	1 217	927
TOTAL	7 410	6 059

4.5.12.2. Frais de personnel commun

Ce poste enregistre les frais de personnel de l'ensemble des équipes dédiées aux fonctions et moyens nécessaires à la Fondation de France et aux fondations abritées pour mettre en œuvre leur objet social.

4.5.13. Frais de gestion du patrimoine des fondations abritées

Ce poste enregistre les charges liées à la gestion particulière du patrimoine immobilier et des portefeuilles titres des fondations abritées. Il se compose, principalement, de frais de services bancaires, de charges immobilières (entretien, assurances, taxes foncières...), d'honoraires en gestion et conseils.

4.5.14. Autres informations

CHARGES DE PERSONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	2018	2019
Rémunération du personnel	9 366	10 030
Charges sociales	5 323	5 237
Divers	520	359
TOTAL	15 209	15 626

L'effectif moyen 2019, en équivalent temps plein, est de 208 personnes (versus 195 ETP en 2018). La fondation fait appel à 560 bénévoles sur l'ensemble de la France (versus 553 bénévoles en 2018). Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

4.6. AUTRES INFORMATIONS

4.6.1. Évolution du nombre de fondations abritées

<i>En nombre</i>	2018	CRÉATIONS	CLÔTURES	2019
Fondations avec dotation	504	12	6	511
Fondations sans dotation	353	36	11	377
TOTAL	857	48	17	888

4.6.2. Engagements hors bilan

Les legs, donations et dévolutions reçus par actes authentiques sont enregistrés en hors bilan.

En milliers d'euros

ORIGINE	NOMBRE	ACTIFS IMMOBILIERS	AUTRES ACTIFS	ESTIMATION GLOBALE 2019	RAPPEL 2018
Legs	399	76 926	33 760	110 686	69 801
Dévolutions	8	860	6 728	7 588	6 334
Donations	69	3 359	29 036	32 395	15 268
VALEUR ESTIMÉE	476	81 145	69 524	150 669	91 403

4.6.3. Œuvres d'art

Le traitement des œuvres d'art est déterminé en fonction de l'origine de leur entrée dans le patrimoine de la Fondation de France :

- les œuvres acquises sont enregistrées à l'actif du bilan ;
- les œuvres reçues par legs ou donations sont, suivant la décision du Conseil d'administration, enregistrées à l'actif du bilan, si elles sont représentatives de la dotation des fondations abritées. Dans le cas inverse, seule une information est communiquée en annexe sur la valeur de ces œuvres d'art ;
- les dossiers en attente de régularisation sont traités en hors bilan.

L'information sur la valorisation des œuvres d'art est communiquée sur la base de la fourchette basse des estimations.

En milliers d'euros

	BRUT	AMORTISSEMENT	NET
Enregistré en comptabilité	35 528	25 161	10 367
Information (estimation valeur basse)	8 466	-	8 466
Hors bilan	871	-	871
TOTAL	44 865	25 161	19 704

4.6.4. Honoraires des Commissaires aux comptes (code du Commerce article R123-198,9)

Les honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 321 k€ (versus 226 k€ en 2018), soit :

- 218 k€ au titre du contrôle légal ;
- 103 k€ au titre des autres services que la certification des comptes (contrôle des fonds solidarités Antilles, attestations de comptes de fondations...).

4.6.5. Structures liées

4.6.5.1. Association de gestion du domaine de Sassenage

Cette association, créée en décembre 2012 par décision du Conseil d'administration de la Fondation de France, a pour objet la conservation et la mise en valeur du domaine de Sassenage, dans le respect de la charge imposée au propriétaire, à savoir notamment « pour perpétuer et conserver le nom et la mémoire de la famille de Bérenger ». Le membre fondateur de cette association est la fondation Bérenger (fondation abritée).

En milliers d'euros	2018	2019
Capitaux propres	175	Comptes non disponibles
Total Bilan	209	
Total Ressources	348	
Dont subvention Fondation de France	300	
RÉSULTAT NET	16	

Comptes 2018 certifiés, comptes 2019 en attente de certification, non communiqués.

4.6.5.2. Parc de Branféré

Cette société anonyme, détenue à 98 % par la Fondation de France, exploite en un même lieu un parc animalier et botanique, un parc de loisirs. Elle participe également au fonctionnement d'un centre d'éducation à l'environnement (l'École Nicolas Hulot).

En milliers d'euros	2018	2019
Fondation de France	3 613	Comptes non disponibles
Fondation abritées	4 152	
Chiffre d'affaires	5 001	
TOTAL	370	

Comptes 2018 certifiés, comptes 2019 en attente de certification, non communiqués. Les actions de la société figurent à l'actif de la Fondation de France pour 936 k€.

4.6.5.3. Fundació delegación de la Fondation de France en Espagne

La Delegación est une succursale espagnole de la Fondation de France, créée en 2011 dans le cadre de la donation Daniel et Nina Carasso. Elle est chargée sur tout le territoire espagnol d'identifier et d'accompagner économiquement les initiatives innovantes dans le domaine de l'alimentation durable et citoyen et de développer la philanthropie au travers d'alliances et de partenariats.

En milliers d'euros	2018	2019
Capitaux propres	109	Comptes non disponibles
Total Bilan	2 852	
Total Ressources	2 402	
Dont subvention FA Carasso	2 083	
RÉSULTAT NET	54	

Comptes 2018 certifiés, comptes 2019 en attente de certification, non communiqués.

4.6.5.4. Contributions volontaires en nature

La Fondation de France bénéficie de mécénat de compétences et de dons en nature donnant lieu à l'émission d'un reçu fiscal ou d'une attestation.

En milliers d'euros	2018	2019
Fondation de France	263	221
Fondation abritées	3 536	3 462
TOTAL	3 799	3 683

Les contributions des bénévoles ne sont pas valorisées.

5. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ET SON ANNEXE

EMPLOIS	EMPLOIS DE N – COMPTE DE RÉSULTAT (1)	AFFECTATION PAR EMPLOIS DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC, UTILISÉES SUR N (3)
1 - MISSIONS SOCIALES	242 446 020	236 531 542
1.1. Réalisées en France	221 065 724	
Action réalisées directement		
Versements à d'autres organismes agissant en France	221 065 724	
1.2 Réalisées à l'étranger	21 380 296	
Actions réalisées directement		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	21 380 296	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	10 119 630	10 119 630
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	10 119 630	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	17 653 915	17 653 915
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	270 219 565	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	21 677 950	
III - ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	163 613 011	
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 935 669	
V - TOTAL GÉNÉRAL	457 446 196	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		608 139
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		1 075 649
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		263 837 578

RESSOURCES	RESSOURCES COLLECTÉES SUR N = COMPTE DE RÉSULTAT (2)	SUIVI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC ET UTILISÉES SUR N (4)
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		101 418 997
1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		270 823 975
1.1. Dons et legs collectés	197 644 950	
Dons manuels non affectés	8 106 577	
Dons manuels affectés	129 742 670	
Legs et autres libéralités non affectés	16 272 748	
Legs et autres libéralités affectés	43 522 956	
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	73 179 024	
2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	3 198 911	
3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	397 522	
4 - AUTRES PRODUITS	2 318 044	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	276 738 452	
II - REPRISES DES PROVISIONS	53 219 534	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	127 488 210	
IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		-29 274 890
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
VI - TOTAL GÉNÉRAL	457 446 196	241 549 084
VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		263 837 578
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		79 130 504

5.1. INFORMATION GÉNÉRALE

Depuis 1969, la Fondation de France soutien des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Pour financer ses actions et dans la mesure où elle ne reçoit aucune subvention, la Fondation de France fait appel à la générosité des donateurs.

Le Compte d'emploi des ressources (CER) est destiné à mettre en perspectives les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre. Il permet un contrôle de l'utilisation des dons collectés et de la conformité de leur utilisation par rapport à l'objectif annoncé lors de la collecte.

Au regard de l'article 3 de la loi de 1991, la Fondation de France est tenue d'appliquer l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement CRC 2008-12 du Comité de la réglementation comptable. Ce règlement, présente un modèle de Compte d'emploi des ressources à intégrer dans l'annexe des comptes des structures faisant appel à la générosité du public.

5.2. RÈGLES SPÉCIFIQUES ET NOTES EXPLICATIVES DU CER

Le CER a introduit des rubriques qui divergent de celles présentées dans le compte de résultat.

Des définitions et options propres ont donc été prises pour présenter ces postes.

5.2.1. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Le solde de ce poste correspond au « solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées » en fin d'exercice précédent.

5.2.2. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Cette rubrique est déterminée arithmétiquement et correspond à :

- report des ressources collectées et non affectées en début d'exercice ;
- (+) le total des ressources de l'exercice (ressources + variation des fonds dédiés) ;
- (-) le total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public.

La Fondation de France a retenu comme hypothèse que l'ensemble de ces ressources reportées et non affectées sont issues de la générosité du public. Cette rubrique correspond aux soldes des postes suivants :

- « réserve des programmes » ;
- (+) « report à nouveau de la Fondation de France » ;
- (-) acquisitions nettes d'immobilisations financées par la générosité du public ;
- (+) augmentés des provisions notamment financières.

5.2.3. Les immobilisations acquises par les ressources collectées auprès du public

La totalité des immobilisations acquises par la Fondation de France est réputée être financée par la générosité du public.

5.2.4. Correspondance entre les produits du compte de résultat et les ressources du CER

LIBELLÉ	Compte de résultat	RESSOURCES DE N – COMPTE DE RÉSULTAT							TOTAL GÉNÉRAL
		Ressources collectées auprès du public	Autres fonds privés	Subventions et concours publics	Autres produits	TOTAL RESSOURCES DE L'EXERCICE	Reprises des provisions	Report de ressources non utilisées	
Dons	137 849	137 849				137 849			137 849
Legs et autres libéralités	59 796	59 796				59 796			59 796
Prélèvements sur fonds propres	13 955	13 955				13 955			13 955
Partenariat et co-financement	3 596		3 199	397		3 596			3 596
Revenus immobiliers et financiers	59 224	59 224				59 224			59 224
Produits divers	2 346				2 318	2 318	28		2 346
Reprise de provision sur actifs	52 494						52 494		52 494
Dotations de provision sur actifs	- 21 410								
Report de ressources non affectées	127 488							127 488	127 488
TOTAL	435 339								
Reprise de provision dans le tableau des dépenses	697						697		697
MONTANT DANS LE CER		270 824	3 199	397	2 318	276 738	53 219	127 488	457 446

5.2.5. Correspondance entre les charges comptables du compte de résultat et les emplois du CER

LIBELLÉ	EMPLOI DE N – COMPTE DE RÉSULTAT									TOTAL GÉNÉRAL
	Compte de résultat	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL EMPLOI DE L'EXERCICE	Dotations aux provisions	Reprise de provisions	Engts à réaliser sur ressources affectées	Excédents de ressources de l'exercice	
Prix, bourses, subventions, reversements aux organismes	181 209	181 209			181 209					181 209
Frais de personnel	15 628	9 461	2 245	3 922	15 628					15 628
Actualisation de la dotation	248	248			248					248
Frais de développement	6 622		6 622		6 622					6 622
Frais d'information et de communication	1 253		1 253		1 253					1 253
Frais de fonctionnement services communs	6 059			6 488	6 488	268	- 697			6 059
Frais de fonctionnement fondations abritées	7 243			7 243	7 243					7 243
Affectation fonds propres et réserves programme	51 528	51 528			51 528					51 528
Engts à réaliser sur ressources affectées	163 613							163 613		163 613
Résultat de l'exercice	1 936								1 936	1 936
TOTAL	435 339									
Dotations aux provisions et actualisation de la dotation	21 410					21 410				21 410
Reprise de provision dans les ressources							697			697
MONTANT DANS LE CER		242 446	10 120	17 654	270 219	21 678	-	163 613	1 936	457 446

5.3. LES RESSOURCES

5.3.1. Les ressources collectées auprès du public

Les ressources de la Fondation de France sont, par hypothèse, toutes issues de la générosité du public. Les legs et autres libéralités reçus et le mécénat d'entreprise sont en effet la conséquence des campagnes nationales réalisées par la Fondation de France dans le cadre de ses collectes de dons.

Considérant que l'ensemble du patrimoine immobilier et financier est issu de la générosité du public, les revenus du patrimoine immobilier et financier sont inscrits dans la rubrique « autres produits liés à l'appel à la générosité du public ».

Les prélèvements sur les fonds propres des fondations abritées correspondent aux prélèvements sur les capitaux constitués au moment où celles-ci ont été créées et/ou à l'excédent de ressources dégagées sur les exercices précédents. Le produit issu de ces prélèvements est considéré comme provenant de la générosité du public.

En résumé, les rubriques du compte de résultat de la Fondation de France reprises dans les ressources collectées auprès du public du CER sont les dons, les legs et autres libéralités (hors dotations et reprises sur provisions), les prélèvements sur les fonds propres des fondations abritées et les revenus du patrimoine (hors dotations et reprises sur provisions).

5.3.2. Les autres ressources du CER

Les autres ressources mentionnées dans le CER sous les postes « Autres fonds privés », « Subventions et autres concours publics » et « Autres produits » sont considérées comme non issues de la générosité du public. Pour la Fondation de France, il s'agit des rubriques du compte de résultat « subventions et autres concours publics perçus par la Fondation de France et les fondations abritées » et « produits divers ».

5.3.3. Reprises des provisions

Dans le compte de résultat de la Fondation de France, les dotations et reprises de provisions sont présentées dans les postes suivants :

- pour les provisions pour dépréciation des placements financiers sont inscrites, dans la rubrique du compte de résultat : « revenus du patrimoine immobilier et financier » ;
- pour les provisions pour risques et charges sur libéralités sont inscrites dans les « legs et autres libéralités ».

Le compte de résultat présente les dotations et reprises de provisions en position nette. La présentation du CER nécessite de les décompenser. Cette divergence dans la présentation explique les écarts entre le total des produits/charges de l'exercice du compte de résultat et le total général du CER.

5.3.4. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Ce poste correspond à la rubrique « report des ressources non utilisées » du compte de résultat de l'exercice.

5.3.5. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

Ce poste reprend le « report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » diminué des « engagements à réaliser sur ressources affectées » de l'exercice. Il intègre également les écritures imputées directement en fonds propres (principalement le résultat des programmes affectés à la réserve des programmes l'année de sa constatation).

5.4. LES EMPLOIS

Les emplois du CER se décomposent sous trois rubriques principales: les missions sociales, les frais de recherche de fonds, les frais de fonctionnement. La présentation du compte de résultat de la Fondation de France intègre déjà cette distinction. La mise en place du CER n'a donc pas nécessité de définir de nouvelles règles de répartition entre les différents postes; celles du compte de résultat ont été maintenues et appliquées au CER.

5.4.1. Missions sociales

Les ressources issues des autres fonds privés, des subventions publiques et des produits divers sont réputées employées sur l'exercice de leur collecte et affectées totalement aux missions sociales.

La différence de montant des missions sociales entre la colonne « emploi de N » et la colonne « affectation par emploi des ressources collectées auprès du public » correspond aux ressources de la Fondation de France qui ne sont pas issues de la générosité du public, à savoir les postes « Autres fonds privés », « subventions et concours publics » et « autres produits ».

5.4.2. Frais de recherche de fonds

Dans le compte de résultat de la Fondation de France les dépenses de recherche de fonds correspondent aux frais de développement et de recherche de ressources et aux frais d'information et de communication non institutionnelle.

La présentation du CER nécessite de distinguer les frais de recherche de fonds par nature de ressources. Par hypothèse, et dans un souci d'homogénéité avec les ressources, les dépenses pour la recherche de fonds concernent principalement les « frais d'appel à la générosité du public » et minoritairement les frais de recherche pour le mécénat d'entreprises.

5.4.3. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement présentés dans le CER regroupent le même périmètre que les frais de fonctionnement mentionnés dans le compte de résultat à l'exception des dotations aux provisions pour risques et charges qui sont présentées dans le poste du CER « dotations aux provisions ».

5.4.4. Dotations aux provisions

Le traitement des dotations aux provisions est décrit dans le paragraphe détaillant les reprises de provisions (cf. 5.3.3).

5.4.5. Engagements à réaliser sur ressources affectées

Ce poste correspond à la rubrique « engagements de ressources à réaliser sur ressources affectées » du compte de résultat de l'exercice.

5.4.6. Acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public

Cf. note 5.2.3.



LE RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

FONDATION DE FRANCE
40, avenue Hoche
75008 Paris

Au Conseil d'administration de la Fondation de France

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau le 8 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés

dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

Les notes 4.3.2.3 et 4.3.2.4 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immeubles de placement, parts de sociétés immobilières, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement et autres instruments financiers.

La note 4.3.2.9 de l'annexe présente les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des actifs reçus dans le cadre des libéralités.

La partie 5 de l'annexe présente le compte d'emploi des ressources et son annexe précisant notamment les règles et méthodes comptables appliquées.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre fondation constitue des provisions pour couvrir les risques liés aux indemnités de départ à la retraite et à certains risques financiers, tels que décrits dans la note 4.3.2.7 de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la fondation, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau arrêté le 8 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE LA FONDATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car

la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 avril 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Georges Maregiano
Associé

LA GESTION FINANCIÈRE

La gestion financière de la Fondation de France, encadrée par sa Charte de gestion financière et placée sous la surveillance d'un comité financier, privilégie le principe de la délégation à des gestionnaires d'actifs, via des mandats ou des OPCVM (Organismes de placements collectifs en valeurs mobilières).

Les principes d'une gestion financière rigoureuse, transparente et prudente s'appliquent aux actifs propres de la Fondation de France mais aussi à ceux des fondations abritées dont les profils de gestion sont adaptés à leurs objectifs :

- de montant et de fréquence d'intervention ;
- d'attachement à la notion de pérennité (consommation ou non du capital de façon programmée ou non).

LA CHARTE DE GESTION FINANCIÈRE

La Charte de gestion financière présente les moyens mis en œuvre par la Fondation de France pour respecter les objectifs et les principes généraux en matière de gestion des actifs financiers qu'elle s'impose à elle-même ainsi qu'à ses partenaires financiers.

LE COMITÉ FINANCIER

RÔLE ET COMPOSITION

Le comité financier a pour rôle d'assister le Conseil d'administration dans la gestion des actifs de la Fondation de France avec pour objectif de pérenniser l'action de cette dernière sur le long terme tout en dégageant des ressources contribuant à sa mission d'intérêt général. Il émet des propositions, avis, ou recommandations à l'attention du Conseil d'administration. Le comité financier s'assure de la qualité de la gestion des actifs financiers, du respect des principes et des objectifs de gestion. Il est également garant de l'application de la Charte de gestion financière et en assure l'actualisation.

Il est composé de huit personnalités qualifiées bénévoles et est présidé par le trésorier.

Il définit les objectifs de gestion en termes de rentabilité et de risque, et notamment :

- l'allocation stratégique d'actifs des différents profils de gestion et les marges de fluctuation entre les grandes classes d'actifs (actions/obligations/monétaire/produits bancaires) ;
- les directives à suivre en matière de placements autorisés.

Compte-tenu de l'évolution des marchés, il peut proposer à tout moment la révision des profils de gestion et la modification des directives à suivre par les gestionnaires. Il s'assure de la mise en œuvre des décisions prises.

Enfin, le comité financier est également chargé de superviser le suivi des prestataires extérieurs.

Le comité financier s'est réuni à cinq reprises en 2019.

ACTIFS GÉRÉS

2 238 M€ D'ACTIFS FINANCIERS GÉRÉS

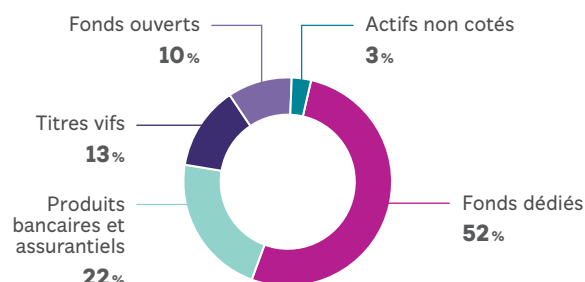
Les actifs financiers sont composés majoritairement de fonds permanents constituant tout ou partie des dotations et réserves de la Fondation de France et de ses fondations abritées.

Les fonds propres de la Fondation de France représentent 5 % des actifs consolidés contre 83 % pour ses fondations abritées. La trésorerie commune à la Fondation de France et ses fondations abritées constituent les 11 % restants.

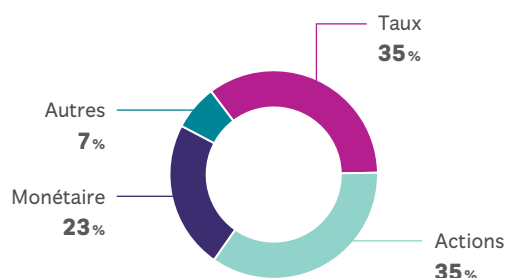
La quasi-intégralité des placements est répartie entre actions, obligations, monétaire et titres non cotés essentiellement des pays de l'OCDE. Cette allocation diversifiée correspond à l'approche prudente de la Fondation de France en matière de placements financiers.

Les principales composantes des encours au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

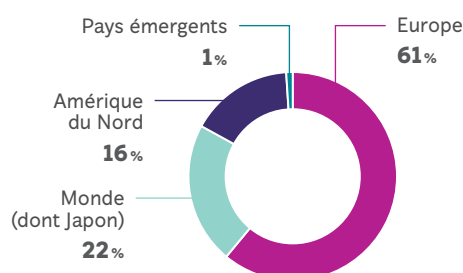
STRUCTURE DES PLACEMENTS



ALLOCATION D'ACTIFS CONSOLIDÉE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



MODES DE GESTION

Les fonds permanents sont gérés :

- de façon collective, au moyen de six fonds communs de placement dédiés à la Fondation de France, disposant de profils de gestion adaptés à l'objet et à la contrainte de pérennité des fondations abritées ;

FRANCE A	FRANCE B	FRANCE C
60 % monétaire	80 % obligations	60 % obligations
40 % obligations	20 % actions	40 % actions
+ 0,90 %	+ 6,12 %	+ 13,36 %

FRANCE D	FRANCE I	FRANCE 2i
100 % actions ISR	100 % immobilier	100 % impact social & environnemental
+ 27,81 %	+ 3,16 %	- 18,57 %

- ou de façon individualisée par un établissement choisi par le fondateur. Cette possibilité peut être accordée sous certaines conditions. Au 31 décembre 2019, la Fondation de France comptait 63 fondations à gestion individualisée.

Conformément à sa Charte de gestion financière, la Fondation de France privilégie le principe de délégation de la gestion financière de ses actifs. En excluant les produits bancaires et assurantiels (soit 498 M€), 89 % des réserves (1 555 M€) font l'objet d'une gestion déléguée (via des fonds dédiés ainsi que des mandats de gestion ou de conseil), tandis que 11 % (184 M€) sont gérées en direct par la Fondation de France.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES FONDS COLLECTIFS

La Fondation de France a mis en place une politique active de distribution permettant aux fondations abritées de disposer de revenus afin de sécuriser tout ou partie de leur budget annuel. Chaque porteur de parts se voit attribuer chaque année une part significative de l'augmentation éventuelle de la valeur de ses investissements sous la forme de versement d'un coupon.

Coupons distribués ces dernières années

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
France B	2,00%	3,00%	2,00%	2,00%	1,00%	1,50%
France C	2,50%	4,00%	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%
France D	3,00%	5,50%	3,00%	4,00%	3,00%	4,00%
France I	-	-	-	-	-	2,07 €/action

ANNÉE 2019

En dépit du ralentissement de la croissance mondiale, l'année 2019 fut le miroir inversé de l'année 2018 en s'inscrivant comme un excellent millésime pour la majorité des classes d'actifs, notamment grâce aux politiques des banques centrales. Notons également que les actifs refuges tout comme les actifs risqués affichent des très fortes hausses.

Dans ce contexte, les actifs de la Fondation de France et des fondations abritées affichent des performances positives. Les fonds de gestion collective (composée de France A, B, C et D) se sont bien comportés vis-à-vis de leurs indices de référence, à l'exception de France B qui a souffert d'une période de transition liée au changement de gérant (Amundi est désormais le gestionnaire de la poche taux de France B). France I a poursuivi ses investissements, notamment sur l'immobilier en direct.

185 M€ DE REVENUS FINANCIERS NETS

Synthèse des revenus de placements financiers

En milliers d'euros	2018	2019
PORTEFEUILLE MOYEN	2 042 083	2 055 917
Revenus financiers liés aux distributions	41 744	40 494
Plus ou moins-values de cession en indice	8 422	13 001
REVENUS BRUTS	50 167	53 495
TAUX DE RENTABILITÉ BRUT	2,46%	2,60%
Variation des provisions	- 39 693	31 135
Variation de l'écart de réévaluation	- 82 831	100 331
REVENUS NETS	- 72 357	184 961
TAUX DE RENTABILITÉ NET	- 3,54%	9,00%

Les revenus nets de l'année 2019 ont été marqués principalement par :

- la poursuite de la baisse des taux directeurs avec un impact direct défavorable sur le renouvellement des actifs monétaires (CAT, DAT, compte sur livret) ;
- la remontée des coupons distribués par les fonds France B, C et D ;
- la remontée des marchés financiers ayant permis la reprise de provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement et la reconstitution d'écart de réévaluation.

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE, INVESTISSEMENT À IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

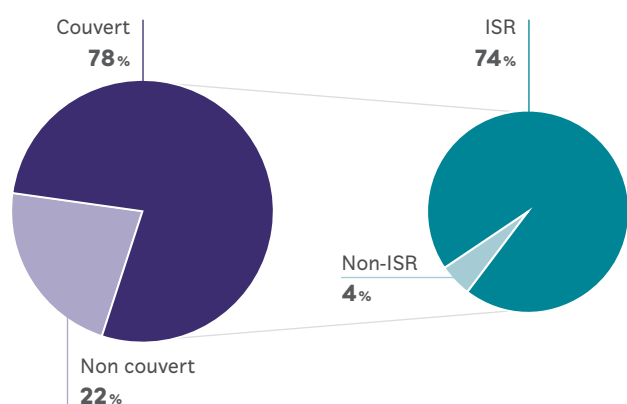
En matière d'ISR, le comité financier de la Fondation de France privilégie une démarche progressive et pragmatique, qui a débuté en 2008 avec le lancement du fonds France D. Elle a été renforcée en décembre 2016 avec la modification de la Charte d'investissement, qui inclut désormais une mention explicite en faveur de l'investissement responsable : « elle privilégie les placements en adéquation avec sa mission sociale en considérant dans sa gestion des critères extra-financiers et la dimension Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) ».

La Fondation de France mesure le respect de ces critères à l'aide d'une méthodologie rigoureuse, qui consiste à vérifier si :

- l'émetteur ou le fonds a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 50 de la part de Sustainalytics⁽¹⁾;
- le fonds intègre, de manière explicite, des exclusions ou des critères extra-financiers forts (exemple : fonds d'infrastructure d'énergies renouvelables).

Ainsi, à fin décembre 2019, l'analyse extra-financière fait ressortir les éléments suivants :

- l'ensemble de la gestion collective (France A, B, C, D et I) respecte des critères extra-financiers, soit 641 M€;
- 22 % des actifs ne sont pas couverts par l'analyse (il s'agit notamment des produits bancaires et des obligations souveraines);
- parmi les 78 % d'actifs couverts par l'analyse, 74 % respectent des critères extra-financiers.



Certaines fondations abritées, conscientes des conséquences économiques, sociales et environnementales de leurs investissements, intègrent des critères extra-financiers dans leur processus de sélection, à l'image de la Fondation Daniel et Nina Carasso qui a pris des engagements forts au sein de son portefeuille en excluant notamment les sociétés du secteur de la production et du raffinage d'énergies fossiles (avec la signature du programme de « Divest-Invest ») et en réalisant des investissements à impact social.

INVESTISSEMENT À IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'investissement à impact social est une stratégie d'investissement dans des sociétés non cotées cherchant à générer des synergies entre impact social, environnemental et sociétal accompagné d'un rendement financier « modéré ».

Cette catégorie intègre l'investissement durable consistant à financer des projets ou des entreprises ayant une activité dans des secteurs particulièrement exposés aux défis environnementaux et sociétaux les plus urgents, à l'instar de l'agriculture durable, des énergies renouvelables, de la microfinance et des services de base abordables et accessibles tels que le logement, la santé et l'éducation.

(1) Sustainalytics est l'un des leaders mondiaux dans la recherche et l'analyse environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) liée à l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Ces investissements constituent un sous-ensemble de l'investissement socialement responsable (ISR).

Courant 2019, la Fondation de France s'est engagée à hauteur de 100 M€ dans un nouveau fonds de gestion collective dédié à l'investissement à impact social et environnemental, le fonds France 2i.

Le tableau suivant synthétise les montants investis ou engagés :

	MONTANT ENGAGÉ	MONTANT VALORISÉ	NOMBRE D'INVESTISSEMENT
Investissements à impact social ⁽²⁾	146 M€	31 M€	21

INTENSITÉ CARBONE DE LA POCHÉ ACTIONS

L'intensité carbone correspond au ratio entre les émissions (en tonnes de CO₂) et les revenus totaux de l'entreprise (en millions de dollars). Les données fournies sont fonctions des informations disponibles, à la date du reporting, auprès des sources : Sustainalytics, Morningstar, Bloomberg, Carbon Disclosure Project et sociétés de gestion.

L'intensité carbone de la poche actions de la Fondation de France (669 M€) ressort ainsi à 137,4 t/M\$, inférieur de 20,4 % à l'indice de référence.

L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS

MARCHÉS ACTIONS

Actions de la zone Euro/Europe

À fin décembre 2019, le marché d'actions de la zone euro est en forte hausse (+ 25,5 %) grâce à un net regain de l'appétit pour le risque, principalement lié aux discours accommodants des banquiers centraux. Il a toutefois été particulièrement sensible aux évolutions des discussions commerciales sino-américaines, à l'instar des mois de mai (- 5,9 %) et août (- 1,2 %).

La majorité des secteurs cycliques ont été plébiscités, à l'image de la technologie (+ 41,3%), de l'industrie (+ 34,3 %) et de la consommation courante (+ 34 %) tandis que l'énergie (+ 10,9%) et les télécoms (+ 1,1%) réalisent les moins bonnes performances sectorielles. L'écart est considérable entre les styles « value » et « croissance » sur l'ensemble de l'année (respectivement + 18,2 % et + 32,6 %). À l'inverse, il n'y a pas d'écart majeur entre les actions de petites et grandes capitalisations (respectivement + 28,2 % contre + 25,5 %). Notons également la dépréciation de l'euro face au dollar depuis le début de l'année (- 2,2 %).

L'indice des actions européennes croît de + 26,1 % en 2019, malgré les incertitudes politiques liées au Brexit au fil de l'année.

(2) FDNC Sustainable Food Systems; Aqua Spark; Schneider Energie SICAV Solidaire; Phitrust Partenaires et Partenaires Europe; Ecofi Contrat Solidaire; Oikocrédit; Finance et solidarité d'Amundi; Eurofideme 2 et Eurofideme 3; Unigestion Ethos Environmental Sustainability; Demeter Infra 4; Capenergie 3; Electranova capital; Alter Equity; Alter Equity II; Hémisphère; Regenero Impact Fund...

Actions internationales

Aux États-Unis, le marché d'actions est également en hausse (+ 33,1% en EUR et + 30,7% en USD), favorisé par le « ton » de la politique monétaire américaine et malgré des résultats d'entreprises orientés à la baisse. En effet, les investisseurs ont craint l'impact de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine sur les perspectives bénéficiaires des entreprises. Les actions japonaises profitent du contexte global mais progressent moins que les autres zones géographiques (+ 21,8% en EUR et + 18,5% en JPY), avec toutefois un rattrapage en consécutif en septembre (+ 5,1% en EUR et + 5,9% en JPY). Le yen reste relativement cher (car considéré comme valeur refuge), ce qui pénalise les entreprises exportatrices du pays. Par ailleurs, la banque centrale du Japon (qui est la plus avancée des pays développés en termes de politiques monétaires non conventionnelles) peine toujours à lutter efficacement contre la faiblesse de l'inflation.

Enfin, les actions émergentes (+ 18,1% en devises locales et + 20,6% en EUR) jouissent du renforcement relatif du dollar et de la politique monétaire accommodante de la FED mais sont affectés par quelques événements locaux (Turquie, Argentine...).

MARCHÉS DE TAUX

Emprunts d'États

Tout au long de l'année, les indicateurs de confiance des entreprises n'ont cessé de se détériorer, notamment au sein du secteur manufacturier, en zone Euro et plus particulièrement en Allemagne. L'inflation « cœur » (hors prix du pétrole) n'a toujours pas atteint la cible fixée par la BCE à environ 2%. Cette dernière a donc progressivement fait évoluer le « ton » de son discours en devenant de plus en plus accommodante. Le 12 septembre, la BCE a ainsi annoncé de nouvelles mesures pour relancer l'inflation et soutenir l'économie. Le taux de dépôt, auquel sont soumises les banques commerciales pour leurs réserves obligatoires et excédentaires, passe ainsi de - 0,40% à - 0,50%. Ce taux sera toutefois modulé par des paliers de rémunérations sur une partie des liquidités excédentaires, afin de ne pas pénaliser davantage la rentabilité des banques européennes. Par ailleurs, le programme de rachat d'actifs a été relancé, pour une durée non fixée. Dans ce contexte, couplé à des périodes d'aversion au risque lié aux

tensions commerciales sino-américaines, les rendements souverains ont considérablement baissé en 2019, aussi bien la dette « périphérique » (Espagne, Italie) que la partie « cœur » (Allemagne, France...). Ainsi, le taux allemand à 10 ans est passé de 0,24% fin décembre 2018 à - 0,19% fin décembre 2019, le 10 ans français de 0,71% à 0,12% et le 10 ans italien de 2,74% à 1,41%. En 2019, les dettes souveraines progressent ainsi de + 6,3%

Aux États-Unis, la FED a baissé ses taux directeurs de 0,25%, à trois reprises (le 31 juillet, le 18 septembre et le 30 octobre). Ces décisions ont été motivées par deux arguments: d'une part, l'inflation n'accélère pas malgré un marché du travail solide, d'autre part, les États-Unis sont affectés par la contraction de l'activité manufacturière. En 2019, le taux 10 ans américain a connu une évolution contrastée. Il n'a que peu évolué entre janvier et avril, oscillant entre aversion et regain d'appétit pour le risque. Les rendements ont ensuite fortement baissé à partir de mai, concomitamment à l'escalade des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine où de nouveaux tarifs douaniers ont été imposés, pour enfin remonter à la toute fin de l'année.

Ces discussions ont par ailleurs animé les marchés financiers à de nombreuses reprises en 2019, enchaînant périodes de forte tension (avec introduction de nouvelles taxes) et des moments d'accalmies à l'occasion de rencontres ou de dialogues plus apaisés. Ainsi, le taux américain à 10 ans est passé de 2,69% (fin décembre 2018) à 1,92% (fin décembre 2019).

Les dettes émergentes (+ 13,5% en devises locales) profitent d'un dollar plus fort mais pâtissent tout de même des tensions commerciales, d'une relance chinoise ayant du mal à faire ses preuves et d'événements idiosyncratiques (Turquie, Argentine...).

Crédit

Le crédit est porté par le contexte d'appétit pour le risque et le ton très accommodant des banques centrales. En zone Euro, les obligations d'entreprises *Investment Grade* (de qualité de crédit supérieur) et *High Yield* (de qualité de crédit inférieure) ont été fortement recherchées par les investisseurs, affichant respectivement des performances de + 6,2% et + 11,3%.

À cet égard, notons que le taux de défaut global est resté très faible et que les principales agences de notations ne prévoient pas de hausse significative.

CARACTÉRISTIQUES DES CINQ FONDS DE GESTION COLLECTIVE

FRANCE A	
Forme juridique	Fonds commun de placement de droit français
Date de lancement	24 septembre 2004
1 ^{re} valeur liquidative	100 €
VL au 31/12/2019	120,16 €
Gestionnaires	Multigestion
Nombre de parts	190 123
Nombre de porteurs	18
Encours au 31/12/2019	22 845 227 €
Frais de gestion maximum	0,20 %
Affectation des résultats	Capitalisation
Dépositaire – Valorisateur	BNP Paribas Securities Services
Performance	1 an: 0,90 % 3 ans annualisé: - 0,25 % 5 ans annualisé: - 0,13 %
ÉCHELLE DE RISQUE	1 2 3 4 5 6 7

← **L'objectif de gestion** est d'obtenir une performance annuelle supérieure ou égale à celle de l'inflation et d'assurer une progression régulière du capital qui doit être protégé des effets de l'inflation.

Ce fonds est destiné aux fondations dont la priorité est d'obtenir une progression régulière de leur capital afin de disposer chaque année des ressources financières suffisantes pour assurer leur fonctionnement et leurs actions, qui ne peuvent être interrompues. La pérennité du capital de ces fondations est essentielle.

FRANCE B	
Forme juridique	Fonds commun de placement de droit français
Date de lancement	24 septembre 2004
1 ^{re} valeur liquidative	100 €
VL au 31/12/2019	139,68 €
Gestionnaires	Poche actions: BNPP AM en multigestion Poche taux: Amundi
Nombre de parts	1 552 302
Nombre de porteurs	244
Encours au 31/12/2019	216 825 483 €
Frais de gestion maximum	0,50 %
Affectation des résultats	Capitalisation/Distribution
Dépositaire – Valorisateur	BNP Paribas Securities Services
Performance	1 an: + 6,12 % 3 ans annualisé: + 1,78 % 5 ans annualisé: + 2,08 %
ÉCHELLE DE RISQUE	1 2 3 4 5 6 7

← **L'objectif de ce fonds** est de battre durablement son indice de référence composé à 80 % d'obligations et à 20 % d'actions de grandes entreprises. L'univers d'investissement du FCP est mondial, tant pour la poche actions que pour la poche obligataire. Pour ces dernières et afin de palier à la faiblesse des rendements obligataires, des stratégies de diversification peuvent être employées, telle que l'investissement dans des devises.

Ce fonds est destiné aux fondations dont la priorité est de disposer chaque année des ressources suffisantes pour assurer leur fonctionnement et financer leurs actions qui ne peuvent être interrompues. Ces ressources peuvent provenir de la progression du capital ou être prélevées sur le capital lui-même.

FRANCE C	
Forme juridique	Fonds commun de placement de droit français
Date de lancement	24 septembre 2004
1 ^{re} valeur liquidative	100 €
VL au 31/12/2019	156,32 €
Gestionnaires	Poche actions: BNPP AM en Multigestion Poche taux: BNPP AM en Multigestion
Nombre de parts	1 150 175
Nombre de porteurs	120
Encours au 31/12/2019	179 853 406 €
Frais de gestion maximum	0,55 %
Affectation des résultats	Capitalisation/Distribution
Dépositaire – Valorisateur	BNP Paribas Securities Services
Performance	1 an: + 13,36 % 3 ans annualisé: + 4,77 % 5 ans annualisé: + 4,35 %
ÉCHELLE DE RISQUE	1 2 3 4 5 6 7

← **L'objectif de ce fonds** est de battre durablement son indice de référence composé à 60 % d'obligations et à 40 % d'actions internationales. Tout comme France B, l'univers d'investissement du FCP est international.

Ce fonds est destiné aux fondations dont la priorité est de pérenniser leur capital à long terme. N'ayant pas de charges fixes, celles-ci peuvent interrompre leur action certaines années lorsque les performances financières réalisées sont négatives.

FRANCE D	
Forme juridique	Fonds commun de placement de droit français
Date de lancement	4 décembre 2008
1 ^{re} valeur liquidative	100 €
VL au 31/12/2019	169,73 €
Gestionnaires	BNPP AM en Multigestion
Nombre de parts	1 305 378
Nombre de porteurs	74
Encours au 31/12/2019	221 561 849 €
Frais de gestion maximum	0,50 %
Affectation des résultats	Capitalisation/Distribution
Dépositaire – Valorisateur	BNP Paribas Securities Services
Performance	1 an: + 27,81 % 3 ans annualisé: + 7,58 % 5 ans annualisé: + 6,87 %
ÉCHELLE DE RISQUE	1 2 3 4 5 6 7

← **France D** est un fonds d'actions internationales qui intègre des critères extra-financiers pour le choix de ses sous-jacents. Ces investissements socialement responsables (ISR) sont réalisés via une sélection d'OPCVM. Cette structure sous forme de fonds permet de cibler et d'intégrer différentes thématiques d'investissement: transition énergétique, vieillissement de la population, social et gouvernance d'entreprise, eau...

Ce fonds est destiné aux fondateurs dont la priorité est de pérenniser leur capital à long terme. N'ayant pas de charges fixes, celles-ci peuvent interrompre leur action certaines années lorsque les performances financières réalisées sont négatives.

FRANCE I	
Forme juridique	SPPICAV (Société à prépondérance immobilière à capital variable)
Date de lancement	24 avril 2017
1 ^{re} valeur liquidative	100 €
VL au 31/12/2019	104,19 €
Gestionnaires	BNP Paribas REIM
Nombre de parts	352 050
Nombre de porteurs	6
Encours au 31/12/2019	36 680 082 €
Frais de gestion maximum	0,80 %
Affectation des résultats	Distribution
Dépositaire – Valorisateur	BNP Paribas Securities Services
Performance	1 an: 3,16 %
ÉCHELLE DE RISQUE	1 2 3 4 5 6 7

← **France I** vise à offrir une exposition à l'immobilier direct et indirect, principalement en France et en immobilier d'entreprises. Le fonds recherche une diversification des risques en investissant dans des biens ou des fonds ayant une exposition complémentaire notamment en termes de typologie d'actifs (bureaux, commerce, logistique, résidences séniors...).

Le fonds intègre des critères extra-financiers dans son processus d'investissement.

FRANCE 2I	
Forme juridique	SLP (Société de libre partenariat)
Date de lancement	22 mai 2019
1 ^{re} valeur liquidative	100 €
VL au 31/12/2019	5,35 €
Gestionnaires	RAISE Conseil
Nombre de parts	1 000 000
Nombre de porteurs	1
Encours au 31/12/2019	5 346 153 €
Frais de gestion maximum	1,35 % HT
Affectation des résultats	Capitalisation/Distribution
Dépositaire – Valorisateur	Société Générale
Performance	Non applicable
ÉCHELLE DE RISQUE	1 2 3 4 5 6 7

← **France 2I**

LA GESTION DES RISQUES

La Fondation de France porte une attention particulière à la gestion des risques financiers.

Elle s'assure tout d'abord d'être entourée de plusieurs prestataires financiers de premier ordre :

- la conservation des actifs est confiée à des banques parmi les mieux notées en Europe ;
- la gestion financière est déléguée à des prestataires (sociétés de gestion ou banques privées) reconnues ;
- la trésorerie est placée auprès de contreparties bancaires offrant, là aussi, les meilleures garanties en matière de solvabilité.

Tous les mois, elle suit les performances et l'allocation d'actifs de son portefeuille à travers un tableau de bord, comportant notamment :

- la structure des placements ;
- la répartition par classe d'actifs ;
- la répartition géographique ;
- l'analyse extra-financière du portefeuille ;
- les indicateurs de performances et de risques des investissements réalisés.

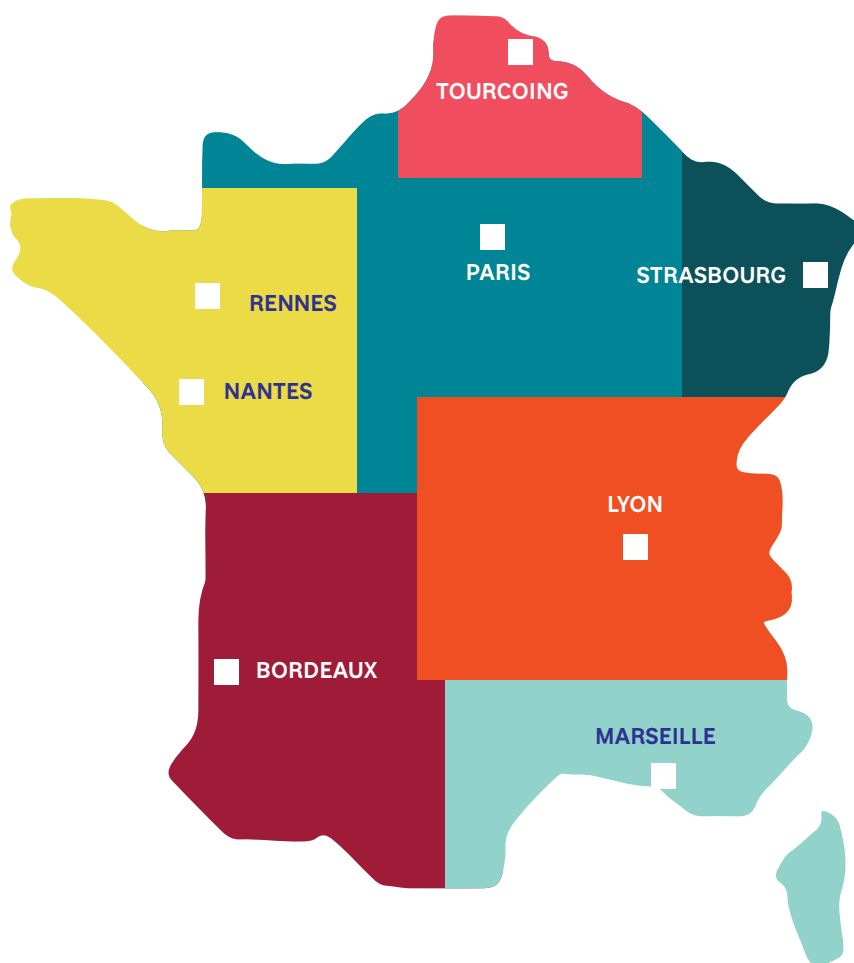
Chaque semestre, elle réalise un rapport de gestion financière lui permettant de :

- vérifier que la structure des placements est en cohérence avec la politique définie et la Charte des investissements ;
- analyser son risque de contreparties bancaires et assurancielles, s'assurant ainsi que ses placements sont réalisés auprès des institutions les plus solides ;
- réaliser des « stress test » sur l'ensemble de ses actifs, afin d'observer la résistance de son portefeuille dans différentes configurations de marché, et de prendre des mesures préventives le cas échéant.

Enfin, la Fondation de France mandate un cabinet spécialisé dans le conseil en investissement pour l'assister notamment dans les domaines suivants :

- conseil en matière d'allocation d'actifs et de structure de portefeuille ;
- sélection de prestataires via l'organisation d'appels d'offres ;
- suivi des portefeuilles et des prestataires (respect de contraintes, contrôle des frais de gestion, mesure et comparaison de performances...);
- réalisation de documents ad-hoc et d'analyses d'investissements (analyse consolidée de la poche obligataire, analyse extra financière consolidée...).

NOTRE ORGANISATION EN RÉGIONS



FONDATION DE FRANCE SIÈGE ET CENTRE-OUEST

40 avenue Hoche – CS 30001
75008 Paris
01 44 21 31 00
fondation@fdf.org

FONDATION DE FRANCE GRAND-OUEST

8 rue du Pré-Botté – 35000 Rennes
02 99 38 24 22
grandouest@fdf.org

5, rue Columelle – 44000 Nantes
02 51 83 20 70
grandouest@fdf.org

FONDATION DE FRANCE SUD-OUEST

29 rue Esprit-des-Lois
33000 Bordeaux
05 56 52 03 07
sudouest@fdf.org

FONDATION DE FRANCE MÉDITERRANÉE

42 rue Montgrand – CS 20004
13006 Marseille
04 91 90 08 77
mediterranee@fdf.org

FONDATION DE FRANCE CENTRE-EST

19 rue de l'Arbre-Sec – 69001 Lyon
04 72 10 92 30
centreest@fdf.org

FONDATION DE FRANCE GRAND-EST

10 rue Sainte-Marguerite – CS 90012
67083 Strasbourg Cedex
03 88 22 78 68
grandest@fdf.org

FONDATION DE FRANCE NORD

5 rue de Tournai – 59200 Tourcoing
03 20 11 80 90
nord@fdf.org



La Fondation de France bénéficie du label IDEAS qui atteste du respect des bonnes pratiques en matière de gouvernance, gestion financière et efficacité de l'action.

Conception et réalisation: EPOKA.

Textes: Fondation de France.

Crédits photos: Rafael Trapet / Fondation de France (p. 1).

RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA FONDATION DE FRANCE



RAPPORT
D'ACTIVITÉ



CAHIER DES
FONDATEURS



RAPPORT
FINANCIER

À TÉLÉCHARGER SUR :

www.fondationdefrance.org/fr/rapport-annuel

Fondation
de
France

Suivez-nous

FONDATIONDEFRANCE.ORG

